

L'hon. M. MacKINNON: Ces hommes touchent une pension calculée d'après leur salaire au ministère.

M. BOUCHER: Le ministre n'a peut-être pas saisi ma question. Quand ces employés ont quitté le ministère de la Défense nationale, je suppose qu'ils versaient un certain pourcentage de leur traitement à la caisse de pension; maintenant qu'ils ont passé à la Corporation commerciale canadienne, il est probable qu'on relèvera leur traitement; or, il y aurait lieu d'accroître également leurs contributions à la caisse de retraite et les prestations auxquelles ils auront droit. La même chose s'applique-t-elle aux employés des sociétés de la Couronne qui ne relèvent pas du Gouvernement?

L'hon. M. MacKINNON: Leur contribution à la caisse de pension se fonde sur le traitement qu'ils touchaient à leur ancien ministère.

M. BOUCHER: Cette explication ne tire pas les choses au clair.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre! Je ne devrais pas être forcé de restreindre la discussion mais il me semble que nous nous écartons du sujet en parlant du service civil. La Chambre a adopté l'idée maîtresse du projet de loi en consentant à la deuxième lecture. Les débats devront porter désormais sur les articles en délibération. L'article 2 ne motive pas, que je sache, un débat sur le service civil.

M. BOUCHER: Je comprends les raisons que vous invoquez, monsieur le président. Toutefois, vous ne semblez pas attacher d'importance au fait que la société prend à son emploi des fonctionnaires de l'Etat. Un décret du conseil cité en cette enceinte il y a quelques mois prévoit que ces employés conserveront leurs droits sous l'empire de la loi de la pension du service civil. S'ils reçoivent de la société un traitement supérieur, leurs cotisations et leurs allocations subiront-elles un relèvement correspondant?

L'hon. M. MacKINNON: Je n'ai rien à ajouter.

M. GREEN: Je pose aux deux ministres une question au sujet des relations entre la société et l'industrie. Il reste indispensable que le Gouvernement maintienne des rapports étroits avec les arsenaux. Durant la guerre, j'imagine que le ministère de la Reconstruction s'est tenu en liaison constante avec l'industrie, comme le ministère de la Défense nationale avant les hostilités. Le changement projeté modifiera-t-il ces rapports? La Corporation commerciale canadienne se mettra-t-elle

[M. Boucher.]

en communication avec l'industrie ou abandonnera-t-elle ce rôle au ministère de la Défense nationale? Le ministre de la Défense nationale a affirmé cet après-midi que ses subordonnés se contenteraient de déterminer le genre de matériel requis. Il faut cependant que quelqu'un se tienne en relations avec l'industrie. Cette tâche incombera-t-elle au ministère de la Défense nationale ou à la Corporation commerciale canadienne?

L'hon. M. CLAXTON: On s'en tient à la méthode que j'ai exposée lorsque la question est venue sur le tapis en février et que je viens de décrire cet après-midi. Aux termes de la présente mesure la Corporation commerciale canadienne devra tout d'abord obtenir des soumissions. De plus, d'autres fonctions relatives à l'approvisionnement en munitions sont tout aussi importantes; comme tout le reste du problème, elles font partie de l'organisation industrielle complexe en vue de la guerre. Il y en a quatre principales: l'étalonnage, l'organisation industrielle, l'inspection et l'acquisition, et même ces services doivent collaborer étroitement avec la division des recherches. Nous établissons présentement des organismes qui permettront de réunir en groupes coopératifs le ministère de la Défense nationale, la Canadian Arsenals Limited, le ministère du Commerce,—par l'entremise d'un organisme ou d'un autre,—le Conseil de recherches sur la défense et l'industrie,—qui sera probablement représentée en partie par des organismes comme l'Association canadienne de l'étalonnage et l'Association du service des magasins militaires,—de manière à renseigner l'industrie sur ce qu'on attendra d'elle en temps de paix et en temps de crise et à indiquer à la Corporation commerciale canadienne où elle pourra se procurer les matériaux. Et de son côté le ministère de la Défense nationale saura qu'il peut obtenir l'équipement et le matériel dont il a besoin en temps de paix et en temps de guerre.

Nous désirons également que l'expansion de cet organisme ou de ce groupe d'organismes puisse s'effectuer rapidement et au besoin sur une très grande échelle. De même, on dressera des plans relatifs au personnel nécessaire pour effectuer ce travail et on se tiendra en contact avec lui afin que rien ne puisse retarder la mise en branle de projets en cas de circonstances critiques ou en prévision de telles circonstances. De fait nous voulons créer un organisme prêt à agir selon les besoins de l'heure. Je ferai remarquer à l'honorable député, vu qu'il s'intéresse à cette question, que nous aurons prochainement avec des représentants de l'industrie, des pourparlers